

## POUR QUI ?

Cette plaquette, élaborée par un groupe d'infirmiers de l'Éducation Nationale, s'adresse à toute personne qui concourt à la réussite et au bien-être des élèves.

## POURQUOI ?

Elle a pour objectif de :  
communiquer sur les missions des personnels infirmiers,  
clarifier leurs modalités d'intervention.

## CADRE D'EXERCICE

Les infirmiers, conseillers en santé de l'Éducation Nationale, sont tous diplômés d'État.

La profession d'infirmière est une et indivisible au sein de son ordre et dans le cadre de sa déontologie.

La législation relative à l'exercice de la profession est la même pour tous les infirmiers, quels que soient leurs modes ou lieux d'exercice.

Conformément au code de déontologie et au code de santé publique, l'infirmier exerce une profession réglementée, autonome et soumise au secret professionnel.

## SPÉCIFICITES À L'ÉDUCATION NATIONALE

Les personnels infirmiers exercent leurs missions au sein des établissements scolaires, lieux de vie des élèves.

Ils sont nommés :  
soit en lycée,  
soit en inter degrés : collèges + écoles de rattachement.

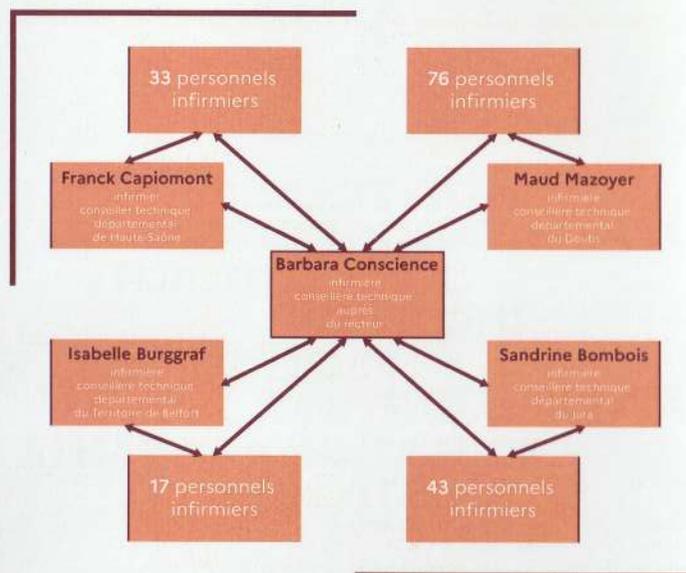
Les personnels infirmiers sont placés sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement et sont impliqués dans différentes instances.

### Cadre réglementaire d'exercice

décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la santé publique.  
code de déontologie - décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016.  
circulaire 2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers de l'Éducation Nationale.

## Le réseau des personnels infirmiers de l'académie de Besançon

**169** personnels infirmiers  
**5** infirmiers conseillers techniques académique et départementaux qui animent et coordonnent le réseau



### Contactez les infirmiers conseillers techniques

**Barbara Conscience** – ICTA  
barbara.conscience@ac-besancon.fr – 03 81 65 73 79

**Maud Mazoyer** – ICTD 25  
maud.mazoyer@ac-besancon.fr – 03 81 65 48 69

**Sandrine Bombois** – ICTD 39  
sandrine.bombois@ac-besancon.fr – 03 84 87 27 20

**Isabelle Burggraf** – ICTD 90  
isabelle.burggraf@ac-besancon.fr – 03 84 46 66 06

**Franck Capiomont** – ICTD 70  
franck.capiomont@ac-besancon.fr – 03 84 78 63 07

[www.ac-besancon.fr/infirmiers](http://www.ac-besancon.fr/infirmiers)

  
**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Prendre soin  
d'un enfant,  
lui permettre de  
se construire



## SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES

### SUR RÔLE PROPRE

#### Consultations infirmières à la demande :

- + des élèves
- + des parents ou responsables légaux
- + des équipes éducatives
- + des médecins

Le document « demande de consultation infirmière » est téléchargeable sur le site.

#### Dépistage infirmier obligatoire de la 12<sup>ème</sup> année :

- + entretien de santé globale (sommeil et écrans, alimentation et activités physiques, consommations...)
- + examen staturo-pondéral (suivi épidémiologique prévalence du surpoids en partenariat avec le RéPPOP)
- + dépistage des troubles visuels et auditifs
- + vérification de l'hygiène bucco-dentaire et corporelle
- + vérification des vaccinations.

### SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

#### Administration de traitements sous couvert :

- + d'un PAI (projet d'accueil individualisé)
- + d'une prescription orale du médecin régulateur du Centre 15
- + d'une ordonnance médicale accompagnée d'une autorisation parentale.

## ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En collaboration avec les familles et les professionnels référents :

- + Analyse des besoins particuliers de l'élève et aux conditions de réalisation de son inclusion ;
- + Mise en œuvre des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires.

## ENCADREMENT ET FORMATION

- + Formation des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
- + Formation des étudiants en soins infirmiers lors de leur cursus professionnel
- + Tutorat des professionnels nouvellement nommés.

## ACCUEIL/ÉCOUTE/ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

- + Liaisons relatives à la santé avec l'ensemble des personnels de l'établissement ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.
- + Suite à la consultation infirmière, si besoin, orientation vers l'accès aux soins.

**BIENVEILLANCE**  
**CONSULTATIONS INFIRMIÈRES**  
**CONFIDENTIALITÉ**  
**INCLUSION**  
**PROTÉGER**  
**ACCOMPAGNEMENT**  
**ÉDUCATION À LA SANTÉ**  
**ÉCOUTE**  
**BIEN-ÊTRE**  
**RÉUSSITES**

## REPÉRAGE ENFANCE EN DANGER

En lien étroit avec le service social en faveur des élèves et en référence au protocole relatif à la protection de l'enfance :

- + Rédaction d'une information préoccupante à partir des éléments d'inquiétude recueillis dans le cadre de sa consultation infirmière.

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Après analyse des besoins et en collaboration avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs :

- + Conception, organisation, animation et évaluation d'actions de promotion et d'éducation à la santé, en référence aux 7 objectifs de la politique éducative de santé :
  - > Acquisition de bonnes habitudes d'hygiène de vie
  - > Éducation nutritionnelle et promotion des activités physiques
  - > Éducation à la sexualité
  - > Prévention des conduites addictives
  - > Repérage des signes de mal être et organisation de la prise en charge
  - > Prévention des jeux dangereux et lutte contre le harcèlement
  - > Responsabilisation face aux risques – Formations aux premiers secours.

## ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

- + Avis technique au chef d'établissement et directeur d'école pour la rédaction du protocole des soins et des urgences en veillant à préciser la conduite à tenir en l'absence de l'infirmier.
- + Participation à la mise en œuvre du PAI (projet d'accueil individualisé) conformément aux textes en vigueur.

## MALADIES TRANSMISSIBLES EN COLLECTIVITÉ

Sous couvert du médecin de l'Éducation nationale :

- + Traitement des situations sanitaires collectives en milieu scolaire conformément au protocole ARS de décembre 2019 ;
- + Conseil et accompagnement aux familles en cas de maladies transmissibles.

## TRAÇABILITÉ DE L'ACTIVITÉ

- + Saisie des données de santé dans le logiciel infirmier spécifique en conformité avec le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).
- + Rédaction d'un rapport d'activité annuel conformément à la circulaire des missions.